



Saint-Denis, le 17 Février 2017

M. Jean-Marc AMBROSINI
Directeur des Ressources Humaines SNCF
2, place aux Etoiles
93633 LA PLAINE ST DENIS Cedex

Objet : Démarche de Concertation Immédiate

Monsieur le Directeur,

Depuis plus de six mois, la Fédération SUD-Rail alerte la direction sur les questions de discrimination et de répression syndicale et alors que la direction fait sa promotion de la toute nouvelle charte éthique, la répression et la discrimination syndicale se poursuivent.

Le constat est sans appel, il est accru envers les militants syndicaux de la Fédération SUD-Rail ; aujourd'hui, malgré vos engagements formalisés dans le RCC de la DCI du mois d'Août, force est de constater que ce que vous appelez « *l'uniformité de la sanction* » n'est pas respecté en région et que les sanctions, conseils de discipline, mise à l'écart, entrave au déroulement de carrière ou à la mutation, deviennent le lot quotidien de nos militants.

En conséquence, conformément à l'article 4-2 du RH 0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la Fédération SUD-Rail vous dépose aujourd'hui une Demande de Concertation Immédiate sur les revendications suivantes :

- **La fin de la répression syndicale, l'annulation des sanctions et le retrait des procédures juridiques en cours à l'encontre de nos adhérents/militants/élus ou sympathisants.**
- **Des initiatives dans chaque région et dans chaque instance afin de combattre et de trouver des solutions sur cette question de la répression et de la discrimination syndicale.**
- **L'arrêt de la discrimination au déroulement de carrière et à la mobilité choisie subit par nos militants qui se voient refuser des promotions et des mutations au titre de leur engagement syndical.**

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

Pour la Fédération SUD-Rail

MEYER Eric